



**DELIBERATION N° 23/004 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE : VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE DANS UNE PERSPECTIVE
D'AUTONOMIE : BILAN ET PERSPECTIVES**

**CHÌ APPROVA A PULITICA CULTURALE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA :
AUTONOMIA È STRATEGIA NOVA : BILANCIU È PERSPETTIVE**

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 janvier 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Petru Antone FILIPPI
M. Jean BIANCUCCI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Vanina BORROMEI à Mme Julia TIBERI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Valérie BOZZI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paula MOSCA
M. Pierre GUIDONI à M. Pierre GHIONGA
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Jean-Charles GIABICONI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui confère aux départements le soin d'élaborer des schémas de développement départemental des enseignements artistiques ;
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022 approuvant les modifications du règlement des aides culture,
- VU** l'avis n° 2023-01 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 24 janvier 2023,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité,

Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru

Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

Ont voté CONTRE (17) : Mmes et MM.

BICCHIERAY Didier, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI

N'ont pas pris part au vote (14) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Julia TIBERI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport relatif à la définition d'une nouvelle stratégie de l'action culturelle de la Collectivité de Corse, annexé à la présente délibération, et la méthodologie ainsi proposée.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ce projet (marchés, conventions, contrats, avenants), dans la limite des plafonds prévus et dans le cadre des modalités et dispositions définies.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 janvier 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PULITICA CULTURALE DI A CULLETTIVITÀ DI
CORSICA : AUTONOMIA È STRATEGIA NOVA : BILANCIU
È PERSPETTIVE**

**POLITIQUE CULTURELLE DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE : VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE DANS UNE
PERSPECTIVE D'AUTONOMIE : BILAN ET PERSPECTIVES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen s'inscrit dans la volonté du Conseil exécutif de Corse de donner une nouvelle impulsion à la politique culturelle de la Cullettività di Corsica.

La culture et le patrimoine ont, depuis l'arrivée aux responsabilités du Conseil exécutif en décembre 2015, été placés au cœur de son action politique, car ils permettent de faire sens et société.

Des facteurs d'ordre généraux (notamment le Covid et son impact sur la vie culturelle et sociale, ou la crise climatique) et d'autres propres à la Corse (perspective d'un statut d'autonomie, candidature de Bastia-Corsica au titre de capitale européenne de la culture 2028) invitent en effet à réinterroger notre politique culturelle et patrimoniale pour la rendre plus forte, plus attractive, plus rayonnante.

Il vous est ainsi proposé un plan d'action en deux phases : avec dans un premier temps la réalisation d'une étude et un accompagnement de la démarche et dans un deuxième temps une phase de co-construction visant à associer les acteurs culturels et l'ensemble des Corses aux questionnements qui se posent en matière d'action culturelle dans notre île.

Cette démarche s'inscrit dans une temporalité politique importante. Le processus de négociation engagé en 2022 entre la Corse et l'Etat, qui doit permettre de déboucher sur un statut d'autonomie pour la Corse, a vocation à aborder notamment les questions de la langue, de la culture et de l'identité. Or, parmi les transferts de compétences issus de la loi de 2002 relative à la Corse, la culture a représenté un volet prépondérant, nécessitant aujourd'hui une évaluation précise qui permettra ainsi d'avoir une vraie lisibilité sur le bilan de cette décentralisation et les conclusions qui pourront en être tirées.

Par ailleurs, la déclaration de candidature de la ville de Bastia, en partenariat avec la Collectivité de Corse, étendue à toute l'île « Bastia-Corsica » au label de Capitale européenne de la Culture en 2028 représente un enjeu en termes de synergies à trouver pour une politique culturelle efficiente, favorisant une création insulaire ouverte sur l'Europe et le monde et accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, la méthodologie de ce travail impose au préalable de s'appuyer sur une analyse objective, au travers d'un état des lieux de la politique culturelle de la Cullettività di Corsica, afin, dans un second temps, de pouvoir interroger et associer l'ensemble des acteurs culturels, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse avec lequel un travail de fond et d'échanges a

déjà été engagé depuis plusieurs mois notamment au travers du rapport du CESEC « Uparata culturali : Pour la création d'un outil de développement culturel en Corse », adopté le mardi 18 mai 2021.

Aussi, nous inscrivons notre démarche dans la continuité méthodologique des « Attelli di a Cultura » lancés en 2016. Notre ambition est d'initier un nouveau dialogue avec l'ensemble des acteurs culturels publics et privés, les représentants des communes, des établissements publics investis dans la culture mais aussi ceux issus du monde associatif ou constitués en entreprises voire en nom propre ainsi que les habitants des territoires dans le but de co-construire et faire émerger une vision commune de la stratégie de la Cullettività di Corsica en matière de politique culturelle.

À travers cette démarche de co-construction, la volonté du Conseil exécutif de Corse est bien d'associer l'ensemble du tissu culturel corse à ses travaux, dans la perspective politique d'une évolution institutionnelle.

I- LE CONTEXTE

La crise sanitaire a profondément impacté nos modes de vie, nos habitudes, notre rapport aux lieux de sociabilité, aux lieux d'expression culturelle. Au-delà, cette crise a également démontré, s'il le fallait encore, l'importance de la culture et de l'art dans toutes ses expressions, élément indispensable, « essentiel » de définition d'un rapport à son territoire, au monde et un outil indispensable pour relever les défis à venir.

La culture et l'art sont aussi des moyens d'évasion, des sources de respiration d'autant plus lorsque nous subissons des fortes contraintes comme ce fut le cas durant les périodes de confinement et de couvre-feu.

Cette crise a aussi bien évidemment durement touché notre économie et notamment les activités culturelles aussi pourvoyeuses d'emplois et de richesses.

Il est à noter également que la sanctuarisation des budgets culture votés par l'Assemblée de Corse en 2020 et en 2021 a montré la volonté du Conseil exécutif de Corse de soutenir la filière culturelle pendant cette période très difficile, notamment dans le cadre du plan Salvezza.

Mais, outre les conséquences financières de cette crise sanitaire sur le monde culturel, pour lesquelles la Cullettività di Corsica est intervenue en maintenant ses aides et en soutenant fortement le secteur, force est de constater que les mesures sanitaires ont coupé de fait les lieux culturels d'une partie de leur public, avec pour conséquence une désaffectation de certains lieux culturels notamment par les **populations** les plus éloignées de l'offre culturelle, comme le constatent notamment les cinémas indépendants qui ont subi et subissent encore une baisse de fréquentation importante de près de 30 %.

Afin de pallier cette perte de lien, la Cullettività di Corsica et **les acteurs culturels ont travaillé** avec notamment des propositions **hors les murs et des programmations dans le milieu rural**. Aussi, même si on a pu constater cet été un

retour du public notamment dans les festivals, le constat général aujourd'hui est que le rapport à la culture a changé, que le numérique a pris une place très importante.

L'enjeu est donc de reconquérir le public, notamment pour ramener ceux qui se sont reportés sur le numérique ces deux dernières années.

II- VERS UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

Ainsi, fort de ce constat, l'exécutif a décidé de questionner le rapport à la culture aujourd'hui, la consommation culturelle des publics, ainsi que leurs usages, l'adéquation entre l'offre culturelle et les attentes des populations, et l'usage de la langue corse et des pratiques traditionnelles corses.

Il est donc apparu nécessaire de nous réinterroger sur la place de la culture et des arts dans notre société, de repenser les enjeux de notre action, en lien avec les acteurs culturels et les personnes qui habitent ce territoire. En effet, les droits culturels sont dorénavant inscrits au cœur de l'action de la Cullettività di Corsica, les questions d'identité, de langue et culture corses sont régulièrement exprimées notamment par la jeunesse (*cf. Assise di a ghjuventù, Assemblea di a Gjuventù...*) ; aussi, la perspective d'opérer un rapprochement de la politique culturelle de la Cullettività di Corsica avec l'attente des citoyens sur les territoires paraît opportune et nécessaire.

De ce fait, il nous semble primordial de consulter et d'associer les membres de l'Assemblea di a Gjuventù qui sauront se faire les porte-paroles de la jeunesse insulaire ainsi que l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse notamment à travers des points d'étapes réguliers au sein de la Commission de l'Education, de la Culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux.

Enfin, cette démarche s'intégrera dans le projet de candidature « Bastia-Corsica 2028 » au label de Capitale européenne de la Culture, dont le dépôt de candidature a été officialisé le 2 janvier 2023 et la décision finale sera rendue par le jury européen fin 2023.

La Cullettività di Corsica est partenaire à part entière de ce projet ambitieux, tout d'abord en sa qualité de membre de l'association support, en ayant soutenu financièrement cette association en 2021 et 2022 et enfin, en ayant participé aux ateliers de la « Fabrique du projet » qui se sont déroulés de décembre 2021 à octobre 2022, et qui ont permis de dégager cinq intentions majeures :

- **Valoriser les singularités de la culture corse à l'échelle européenne** et ses échanges avec d'autres cultures qui nourrissent la vitalité artistique et culturelle en Corse ainsi que les grands courants européens, en l'inscrivant dans une dynamique d'échanges et d'ouverture afin de servir l'Europe de la culture et enrichir sa diversité. Ces singularités renvoient à notre plurilinguisme, la langue corse nous rattachant à la sphère des langues romanes, de nos patrimoines matériels et immatériels, de nos traditions littéraires, musicales et vocales, mais également du dynamisme de la création, qui s'inscrit dans un dialogue permanent avec ces héritages et avec les grands courants des arts européens, ainsi que dans une spécificité insulaire.

- **Proposer à la jeunesse un espace public insulaire intégré dans l'Europe** où l'art, la culture, le plurilinguisme, la créativité, la connaissance et l'ouverture au dialogue avec les peuples européens, leurs artistes, leurs héritages sont à la portée de tous et nourrissent les rapports économiques et sociaux.
- **Initier une démarche globale fédératrice pour rassembler toutes les expertises, les savoir-faire et les talents du territoire** pour créer une dynamique forte de cohésion sociale et d'intégration par l'art, la culture et la connaissance ainsi que de développement économique en initiant des projets inédits mobilisant le monde socio-professionnel et les entreprises.
- **Porter une attention centrale aux enjeux environnementaux**, à la réflexion que les artistes, les scientifiques et les penseurs développent sur la nature, sur sa nécessaire préservation et sur la façon dont cette pensée doit accompagner une métamorphose du territoire vers de meilleurs équilibres pour un développement soucieux de cohésion sociale et de respect des biodiversités.
- **Faire de la Corse un laboratoire de création artistique** sur les enjeux de demain tels que la préservation du vivant, le climat, les questions d'identité, le plurilinguisme, l'émergence d'un tourisme plus qualitatif ou les migrations en mobilisant les artistes insulaires, de la diaspora corse et de l'Europe entière.

En ce sens, notre collectivité se doit d'être en mesure d'accompagner ce projet ambitieux tant d'un point de vue financier, qu'en termes d'expertise et d'ingénierie.

III- **STRATÉGIE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

➤ **Une première étude de l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) en Corse préfigurant le transfert de compétences de 2002**

La dernière étude sur la Corse date de 1999 et avait servi de document de référence dans le cadre des accords de Matignon. En effet, en 1998-1999, l'OPC a réalisé, à la demande de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Corse, une étude qui visait à tirer des enseignements sur la période qui a suivi la loi Joxe de 1991.

L'Observatoire des Politiques Culturelles est une association installée à Grenoble, fondée sur une mission d'intérêt général consacrée aux politiques culturelles. Créé en 1989, l'Observatoire est reconnu comme étant un expert dans l'accompagnement des politiques culturelles des collectivités. Il est soutenu par le ministère de la Culture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Isère, la ville de Grenoble et par l'Institut d'études politiques de Grenoble.

Ainsi, l'étude réalisée par Mireille Pongy (CNRS-CERAT, IEP de Grenoble) en collaboration avec Fabrice Thuriot (CRDT-Université Champagne-Ardenne) restitue dans un premier temps le contexte général de décentralisation politico-administrative et des relations entre collectivités publiques et celui de la modernisation des politiques culturelles.

Elle présente et commente dans un deuxième temps le cadre réglementaire et législatif de la politique culturelle depuis 1991, et examine les orientations de la politique culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse.

Enfin, dans un dernier chapitre, elle analyse les conséquences de la loi de 1991 sur le repositionnement de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Corse sur les domaines de l'action culturelle et du patrimoine.

Cette étude a ainsi examiné les modalités de ce processus de « régionalisation de la politique culturelle » en Corse, notamment dans des dimensions législative et réglementaire, et la recomposition du rôle de l'État, en regard avec le processus de décentralisation en cours au niveau national.

➤ **La construction de la politique culturelle de la Cullettività di Corsica depuis 2002**

La politique culturelle de la Cullettività di Corsica s'est structurée en s'appuyant sur la loi du 22 janvier 2002. En effet, cette loi a confié à notre collectivité le rôle de « cheffe de file » en matière de définition de la politique culturelle de l'île. L'adoption du PADDUC en 2015 et notamment de son annexe 9 consacrée aux équipements culturels structurants, a constitué une étape importante vers la définition d'un cadre commun partagé, notamment avec les collectivités locales et la société civile.

En ce sens, la feuille de route Culture et son règlement des aides ont fait l'objet d'une révision globale en 2017 et de révisions mineures en 2021 et 2022.

La feuille de route et le règlement des aides se déclinent depuis 2017 au travers d'axes transversaux :

- ➔ **Ingrandà incù a cultura** (enseignement artistique et éducation artistique et culturelle),
- ➔ **Sviluppà a creazione** (appui à la création dans tous les domaines)
- ➔ **Fà vede è fà cunosce a creazione** (soutien à la diffusion, au rayonnement),
- ➔ **Intraprende ind'è a cultura** (soutien aux entreprises culturelles et attractivité du territoire...).

Ces objectifs sont ensuite mis en œuvre dans le cadre des politiques sectorielles (livre et lecture publique, arts vivants, audiovisuel et cinéma et arts visuels).

En janvier 2018, la Cullettività Territoriale di Corsica est devenue Collectivité de Corse avec la fusion de l'ex. CTC et des ex. départements Cismonte et Pumonte en reprenant les activités menées dans ce domaine.

Il est important de souligner que depuis l'arrivée aux responsabilités du Conseil exécutif en 2015, le budget attribué à la Culture a plus que doublé tant en fonctionnement qu'en investissement.

On peut ainsi noter que la sanctuarisation des budgets culture votés par l'Assemblée de Corse en 2020 et en 2021 a montré la volonté du Conseil exécutif de Corse de soutenir la filière culturelle pendant cette période très difficile.

ANNEE	TOTAL BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CPF	AP	CPI
2016	6 000 000 €	8 749 400 €	4 300 000 €	6 556 000 €

2017	10 322 000 €	9 800 000 €	5 370 000 €	6 834 000 €
2018	14 268 000 €	9 719 000 €	9 957 000 €	5 843 000 €
2019	13 972 252 €	10 393 300 €	7 225 114 €	6 533 000 €
2020	10 939 151 €	12 621 448 €	10 306 341 €	7 144 684 €
2021	16 430 260 €	14 427 785 €	8 560 200 €	8 519 641 €
2022	15 986 000 €	13 899 100 €	6 774 800 €	7 632 500 €

De ce fait, dans un contexte de transformations profondes, une réflexion doit s'engager en matière culturelle en vue d'adapter la stratégie de la Cullettività di Corsica dans ce domaine. La Cullettività di Corsica propose de solliciter le lancement d'un marché public pour actualiser l'étude de 1999, en analysant les évolutions, et pour l'accompagner en termes de coopération afin de contribuer au travail de réflexion de sa nouvelle stratégie d'action culturelle.

➤ **Un travail collaboratif important :**

Afin que cette initiative soit collaborative et positive, il est nécessaire d'impulser ce travail dans une démarche de co-construction, pour laquelle deux phases sont proposées.

La première phase des travaux devra reposer sur un travail de bilan de notre politique culturelle afin de nourrir notre réflexion avec un regard extérieur expert, intégrant la politique culturelle de la Collectivité de Corse dans la dimension européenne et méditerranéenne de notre identité.

Cette étude permettra de réinterroger également le budget dédié à la culture, secteur par secteur, en identifiant ceux à maintenir et ceux à renforcer.

Il est, en effet, important, d'avoir une vision claire du travail effectué depuis 20 ans, au travers d'une évaluation de la politique culturelle de la Cullettività di Corsica et de disposer notamment d'un bilan du transfert de compétences de la loi de 2002.

La deuxième phase devra s'inscrire dans une perspective de co-construction avec les acteurs culturels insulaires, et de consultation de la population au sein des différents territoires. Ceci pourra être organisé dans le cadre de rencontres, et autour de grands thèmes et enjeux sociétaux tels que les droits culturels (langue corse, ruralité, accès à la culture, offre...), la relation entre culture et développement durable (environnement, changement climatique tourisme, économie...) qui pourraient également être abordés de manière sectorielle (cinéma, audiovisuel, arts vivants, arts plastiques et contemporain, livre et lecture publique).

IV) LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

➤ **Phase 1 : étude/enquête sur la politique culturelle de la Collectivité de Corse**

La Cullettività di Corsica souhaite élaborer une étude au regard d'une vingtaine d'années de structuration institutionnelle et d'évolution des intentions politiques territoriales, sur la manière dont les cadres actuels de la politique culturelle fonctionnent. La démarche sera contextualisée au regard des évolutions récentes

(réformes territoriales, transformation des pratiques culturelles et professionnelles, etc.), et mise en perspective avec d'autres situations territoriales, pour aider la Collectivité de Corse à ajuster son positionnement face aux enjeux actuels.

Des évolutions importantes ont eu lieu depuis la réalisation de la première étude réalisée en 1999 par l'OPC. Plus de 20 ans après, il s'agira d'analyser la politique culturelle de la Cullettività di Corsica suite aux transferts et de qualifier le processus de construction politico-institutionnelle, dans un contexte spécifique : celui de la collectivité unique.

Diverses problématiques liées notamment à la gouvernance culturelle, aux coopérations, aux spécificités territoriales, pourraient être examinées :

-Comment s'organisent aujourd'hui les compétences et missions culturelles de la Collectivité de Corse ? Qu'a produit le transfert de compétences ? Quels sont les effets de ce cadre territorial renouvelé sur les politiques culturelles ? À quelles difficultés se heurtent-elles ? Comment se sont redéfinis le rôle culturel de la Collectivité de Corse et le partage des compétences avec les autres collectivités et les services de l'État ? Comment parvenir à l'achèvement du transfert de compétence par « bloc » en matière culturelle ? (transfert des missions de la DRAC)

-Qu'implique ce cadre en termes d'organisation interne, de moyens, de soutien aux acteurs artistiques et culturels, d'évolution des filières professionnelles... ? Ce cadre d'intervention est-il bien lisible sur le territoire ? Comment est-il approprié par les acteurs ? Quels sont par ailleurs leurs besoins ?

-Comment la Collectivité de Corse travaille-t-elle avec les communes et les EPCI ?

-Comment peut-elle accompagner au mieux les dynamiques en œuvre sur les territoires (cf. la candidature de Bastia-Corsica pour l'obtention du label Capitale européenne de la Culture 2028) ?

-Quelles sont les modalités - et enjeux - de coopération sur le territoire, entre collectivités, entre acteurs, au sein des domaines artistiques et culturels et avec d'autres domaines (tourisme, champ social, éducation, économie, aménagement, etc.) ? Quelles sont les coopérations à renforcer ?

-Quels sont les points saillants et les spécificités des politiques culturelles du territoire ?

-Quels défis (culturels, démocratiques, territoriaux, numériques, etc.) doivent-elles relever en priorité, par exemple en matière de ruralité, de lutte contre les inégalités territoriales, de prise en compte des différents publics et habitants dans leur diversité sociale et territoriale ?

-Comment mieux définir les priorités ? Comment évaluer nos politiques publiques et mieux matérialiser la contractualisation de nos objectifs avec les acteurs culturels ?

-Comment prioriser et mieux accompagner le développement de coopérations méditerranéennes et internationales ?

La phase 1 se déroulera sur un an. Plusieurs méthodes seront mobilisées en

parallèle :

➤ **Une enquête par entretiens (présentiel et distanciel) auprès d'un échantillon diversifié de personnes ressources.**

Principalement :

- des élus et représentants des services de la Cullettività di Corsica ;
- des représentants d'autres niveaux de collectivités (notamment des directeurs d'affaires culturelles des villes principales et des responsables de services d'EPCI) et de la Drac de Corse ;
- des acteurs représentant les principaux secteurs artistiques et culturels, responsables de structures, porteurs d'événements, représentants d'associations...

➤ **Une collecte et une analyse de la documentation existante** concernant le champ culturel et les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire : documents stratégiques et budgétaires de la Collectivité de Corse, ressources d'autres collectivités et services de l'État, bilans d'activités, travaux antérieurs réalisés sur le territoire (exemple des « Atelli di a Cultura »).

➤ **La mise en place d'un comité de pilotage**

Pour accompagner cette démarche, un **comité de pilotage** placé sous la responsabilité de la Cullettività di Corsica pourra être mis en place réunissant des représentants de la collectivité (élus, direction de la culture et responsables de services) et du ou des prestataire (s) choisi (s).

➤ **Phase 2 : accompagnement de la Cullettività di Corsica dans l'élaboration de dispositifs de coopération et de co-construction**

La démarche visera, par ailleurs, à mettre en mouvement les relations élus/services/acteurs et à susciter de nouvelles façons de travailler ensemble (phase 2). Cette phase doit permettre de mettre en adéquation les cadres et modes d'actions de la politique culturelle territoriale au regard des enjeux actuels des politiques culturelles et du territoire, mais également d'accompagner la Collectivité dans la création d'un outil de promotion de la culture corse.

Cet accompagnement mobilisera deux principes méthodologiques permettant une opérationnalisation des **droits culturels** au sein de la politique culturelle et la mise en place d'un **dispositif coopératif de travail** avec les élus et les acteurs culturels, publics et privés, professionnels et associatifs, mais également les citoyens.

➤ **La vision que les droits culturels proposent bouleverse les fondements idéologiques de la gouvernance culturelle des territoires.** Le chemin de crête à emprunter implique en effet d'être capable de (ré)énoncer une stratégie de politique culturelle tout en animant un espace de coopération étroit avec les acteurs artistiques et culturels. L'enjeu actuel des collectivités est de parvenir à mobiliser et à faire coopérer un ensemble d'acteurs pour favoriser l'innovation des cadres de politiques culturelles aptes à garantir la diversité culturelle.

➤ **Coopérer est une autre approche pour mener des politiques culturelles et construire des actions communes** aux populations, acteurs, institutions sur un territoire. En intégrant et en reliant les sujets importants entre toutes les parties prenantes des activités culturelles et artistiques, on peut concevoir et réaliser un fonctionnement associant les acteurs et institutions sur un territoire autour d'intérêts communs et envisager collectivement les outils, dispositifs et actions d'une politique culturelle contributive. Les politiques culturelles ont une responsabilité toute particulière pour accompagner ce renouvellement coopératif et associatif des politiques publiques.

Trois étapes de travail sont proposées :

→ **Une étape d'analyse partagée** sur les dispositifs, les modes d'interventions, examinés en lien avec les intentions politiques et les capacités financières, la place des populations...

→ **Une étape de veille et de recherche sur des cas inspirants** dans le cadre des partenariats mobilisés par la collectivité : il s'agira d'identifier et d'analyser des cas similaires autour de la prise en compte des diversités culturelles, avec un apport sur la mise en œuvre des droits culturels et des processus de coopération.

→ **Une étape de conception de dispositifs de coopération.** L'objectif est de travailler des dispositifs de coopération avec la direction de la culture de la Cullettività di Corsica, pour concevoir des espaces de dialogue et de travail entre l'institution, les élus et les acteurs, et les populations. Il conviendra de travailler sur des dispositifs et des projets identifiés dans l'étape 1.

Un comité de pilotage final permettra de mettre au débat les propositions de dispositifs et déterminer les suites à donner à la démarche.

La phase 1 vise à proposer à la Collectivité de Corse des éléments de synthèse sur sa politique culturelle dans le contexte actuel. La phase 2 livrera des propositions de dispositifs de coopération entre élus, institutions, acteurs pour mettre en œuvre une politique culturelle intégrant les enjeux de la diversité culturelle.

V) ORGANISATION DE DÉBATS TERRITORIAUX MÉDIATISÉS

L'organisation de débats territoriaux sera un aboutissement aux travaux effectués précédemment et à l'enquête qualitative sur les pratiques culturelles des Corses qui pourrait être menée auprès de la population par un institut spécialisé.

1. Une enquête qualitative préalable

Il s'agira de réaliser une enquête qualitative sur les pratiques culturelles des Corses, avec un focus particulier sur la jeunesse. Les études qualitatives permettent d'explorer des attitudes (évaluations personnelles exprimées sous forme d'opinions et ressentis) et des comportements (actes). Elles visent à comprendre les raisons et motivations sous-jacentes ou à identifier des freins à la fréquentation par exemple, en recueillant des « verbatim » (citations brutes des personnes interrogées). Pour ce faire, il conviendra de s'adjoindre les services d'un institut spécialisé dans ce type d'enquêtes.

En effet, la recrudescence ces dernières années des demandes de ce type d'enquête a encouragé le ministère de la Culture à publier en 2020 un « guide méthodologique des études des publics » pour les collectivités et établissements culturels qui souhaitent s'engager dans ce travail. Le document démontre combien ce type d'enquête requiert méthode et savoir-faire et donne au lecteur les connaissances de base pour être en mesure d'échanger avec un prestataire.

Pour ce type d'enquête qualitative sur un échantillon suffisamment large (1 500 personnes) pour qu'il soit représentatif, l'enveloppe prévisionnelle se situe autour de 15k euros. Une mise en concurrence sera nécessaire.

Cette enquête pourra être complétée par un sondage réalisé par le Pass Cultura, auprès des jeunes de 12 à 25 ans scolarisés dans le secondaire, à l'Université ou en recherche d'emploi.

2. Des débats territoriaux qui pourraient s'inscrire dans une nouvelle stratégie de la Collectivité de Corse privilégiant une approche territorialisée de la politique culturelle

Afin d'adapter la nouvelle stratégie de politique culturelle de la Cullettività di Corsica à un niveau d'opérationnalité adapté aux besoins des différents territoires de l'île et donc au plus près des attentes des habitants, il s'agira de développer une approche en lien avec les contrats de territoires mis en place par la direction des dynamiques territoriales. Une démarche de co-construction sera menée visant à se doter d'un **outil de cadrage**, de référence pour conduire une **politique publique en matière culturelle sur un territoire** tel que le projet culturel de territoire (PCT), véritable outil qui a pour vocation de fixer les **orientations** d'un territoire en matière culturelle.

Dans un second temps, il pourra être envisagé de travailler sur des contrats de développement culturel de territoire (CDCT), dispositifs de contractualisation triennal qui vise à établir une véritable politique culturelle à l'échelle d'un territoire et qui se traduit par une convention annuelle ou triennale. Le CDCT permet ainsi de fixer les objectifs et les moyens pour développer une politique culturelle riche, construite en cohérence avec les axes de développement des autres politiques publiques du territoire. Le contrat vise à structurer, renforcer et développer l'offre culturelle existante et à la pérenniser sur le long terme.

De ce fait, dans une volonté de continuité et d'approfondissement du débat, nous nous appuyerons sur le cadre des échanges entrepris lors des « Attelli di a Cultura » avec l'ensemble des acteurs étroitement liés et investis dans la Culture.

De plus, il est primordial d'enclencher cette démarche au sein des différents territoires de Corse comme cela a été entrepris lors des « Attelli di a Cultura ». Pour se faire, un cycle de rencontres sera ouvert dans le Grand Bastia, le Grand Aiacciu, le Centre Corse, la Balagne, la Plaine Orientale, l'Extrême Sud et le Sartenais Valincu.

3. Organisation de débats médiatisés

Notre volonté est qu'à l'issue des études et enquête qualitative auprès des publics, des débats soient organisés dans les territoires de l'île permettant de partager les

préconisations retenues autour d'enjeux sociétaux et de différentes thématiques de politiques culturelles. Ceux-ci pourront être organisés dans le cadre d'un partenariat avec un ou plusieurs médias locaux.

En effet, la culture est perçue comme un élément fondamental de notre vie en société, une composante essentielle du lien social et de l'épanouissement de chacun. Elle accompagne les individus dans leur quotidien. De plus, la culture participe fortement à l'émergence d'une identité et du sentiment d'appartenance qui en découle.

Aujourd'hui, le monde est en perpétuel mouvement, aussi il nous semble primordial d'adapter nos politiques culturelles publiques en s'inscrivant dans une démarche plus participative auprès du peuple corse afin de permettre une connaissance plus approfondie des attentes et des besoins de chacun.

Aujourd'hui, il est donc particulièrement évident que la concertation la plus large possible est la condition sine qua non de la réussite d'une politique culturelle renouvelée pour notre Collectivité.

Autour de cette démarche l'idée est de travailler sur un temps long à la définition de ces projets de territoire et des propositions d'outils de concertation qui seront issus également ses conclusions de l'étude.

Ainsi, ce travail aura pour vocation d'envisager un nouveau positionnement de la Cullettività di Corsica dans le cadre sa politique culturelle : prendre toute sa part en qualité de cheffe de file en matière culturelle, en impliquant de manière plus importante les acteurs des territoires, tout en conservant ses compétences propres.

Et travailler dans la perspective d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, qui donnera à la Corse les moyens de mettre en œuvre une action culturelle forte, au plus près des préoccupations des citoyens, intégrant les enjeux de simplification administrative et d'une meilleure réactivité au service du rayonnement culturel et du développement de l'île.

Budget de la démarche

Cet accompagnement stratégique de la Cullettività di Corsica sera caractérisé par le lancement d'un marché public constitué de 3 lots.

Le budget consacré à cette démarche est évalué comme suit et sera impacté sur les exercices budgétaires 2023 et 2024.

TRAVAUX	CALENDRIER	BP 23	BP 24
Lot 1 : Etude évaluation	Janvier 2023 - Juin 2024	60 K€	20 K€
Lot 2 : Enquête qualitative	Fin 2023	15 K€	

Lot 3 : publique	Consultation	Juin 2024		20 K€
---------------------	--------------	-----------	--	-------

Je vous propose de bien vouloir en délibérer